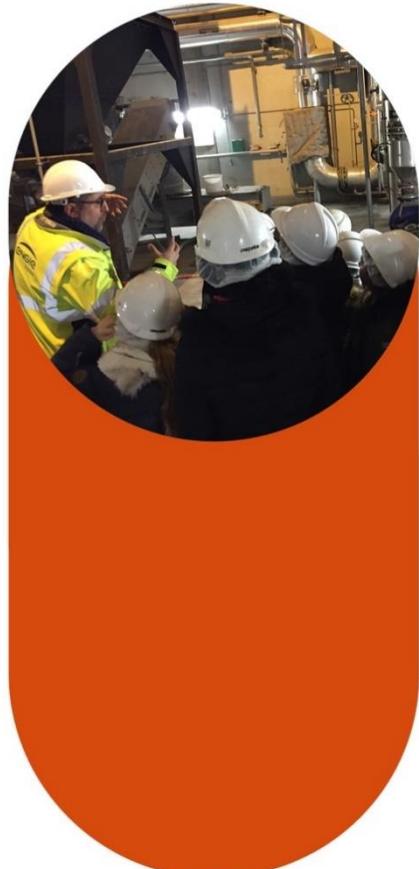


Chauffage urbain du SICSEF

Rapport annuel du déléguétaire

Exercice 2024



Vos Interlocuteurs	4
Introduction	5

1

SYNTHESE

L'essentiel de l'année

Chiffres clés de l'année.....	8
Faits marquants.....	9

2

EXECUTION DU SERVICE

Compte rendu technique

Description des installations.....	10
Données d'exploitation	18
Contrôles réglementaires	19
Arrêts techniques	22
Incidents techniques	22
Dépannages.....	24
Travaux	24

3

EVOLUTION DU CONTRAT

Evolutions, Tarification, Développement

Contrat de Concession	25
Développement.....	27
Tarification	28
Evolution des tarifs.....	29

4

COMPTE FINANCIER

Résultats de l'exercice 2024

Compte de résultats de l'année 2024	31
Commentaires	31
Résultats d'exploitation.....	38

5

QUALITE DE SERVICE

Pour la satisfaction de nos parties prenantes

Continuité du service.....	39
Egalité de traitement.....	39
Relation Client & Parties Prenantes.....	39
Démarche Qualité	43
Performance Energétique.....	44
Performance Environnementale.....	45
Conformité réglementaire	46
Sécurité des biens et des personnes	46

6

COMPLEMENTS

Indicateurs

Récapitulatifs des données chiffrées	51
--	----

7

ANNEXES

Documents complémentaires

Annexe 1 : Inventaire du matériel de la chaufferie et des sous-stations

Annexe 2 : Contrôles réglementaires

Annexe 3 : Tableau des arrêts et d'allumage du chauffage

Annexe 4 : Journal des dépannages

Annexe 5 : Liste des travaux d'entretien et de renouvellement

Annexe 6 : Liste des Abonnés et des puissances souscrites

Annexe 7 : Compte de résultat

Annexe 8 : Bilan énergétique

VOS INTERLOCUTEURS

Relations Commerciales et Comptables :

Directeur Général

Téléphone :

Mail :

Monsieur Yann MADIGOU

01.48.13.54.34

yann.madigou@engie.com

Responsable Département

Mail :

Monsieur David MAILLET

david.maillet@engie.com

Responsable Commercial

Téléphone :

Mail :

Monsieur Ugo PISTIEN

01.44.22.25.63

ugo.pistien@engie.com

Responsable financier

Téléphone :

Mail :

Monsieur Hubert ANQUETIL

01.48.13.54.00

hubert.anquetil@engie.com

Gestionnaire de contrats

Téléphone :

Mail :

Madame Nathalie COUILLARD

01.48.13.54.08

nathalie.couillard@engie.com

Adresse

Immeuble HANDILAB – Bât. B – 8^e étage

84, rue Charles Michels – CS 20021

93284 SAINT-DENIS Cedex

Téléphone :

01.48.13.54.00

Fax. :

01.42.43.05.24

Dépannages, Demande d'intervention

 24 H SUR 24, 7 JOURS SUR 7

N° AZUR 0811 20 20 27

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) a délégué son service public de production et de distribution de chauffage urbain à Engie au titre d'un contrat signé en date du 18 avril 2011 qui prend effet au 1er juillet 2011 pour une durée de 18 années soit jusqu'au 30 juin 2029.

Dans le cadre de ce contrat, une société dédiée dénommée SEFIR a été créée et est titulaire du contrat en tant que délégataire. SEFIR exerce la Délégation de Service Public du réseau de chaleur dans le cadre de la Convention de Concession conclue par le SICSEF en date du 1^{er} juillet 2011.

Depuis sa signature, la convention a fait l'objet de 7 avenants contractuels, récapitulés ci-dessous. :

- L'avenant n°1 au contrat de délégation de service public a pris effet le 16 décembre 2011 qui a eu pour objets :
 - ✓ De redéfinir le terme GS2S pour l'indexation des tarifs.
 - ✓ De modifier les formules de réévaluation des puissances souscrites
 - ✓ De mettre à jour le Règlement de Service
 - ✓ De définir les modalités de prise en charge par le SICSEF des travaux de remise en état des conduits de cheminées de la centrale de production des Fossés Trempés, à hauteur de 50%.
- L'avenant n°2 : Cet avenant a pris effet le 12 septembre 2012 et a pour objet :
 - ✓ De redéfinir les termes R1gaz et R1cogé pour l'indexation des tarifs
 - ✓ D'adapter les règles relatives à la réévaluation des puissances souscrites conformément aux dispositions du décret n°2011-1984 du 28 décembre 2011 relatif au réajustement de la puissance souscrite dans les contrats d'abonnement aux réseaux de chaleur
 - ✓ De déterminer les conditions de gestion et de valorisation des certificats d'économie d'énergie susceptibles d'être obtenus pour le réseau actuel et les installations de production biomasse
 - ✓ De redéfinir les mesures des fournitures aux abonnés
- L'avenant n°3 : Cet avenant a pris effet le 11 mars 2014 et a pour objet :
 - ✓ De déterminer les modalités de la prise en charge par le Délégataire de l'impact financier lié à l'entrée en vigueur des arrêtés du 9 octobre 2013 et du 11 octobre 2013 modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération
 - ✓ De redéfinir le montant de la redevance annuelle de contrôle de fonctionnement
 - ✓ De redéfinir les modalités de participation du Syndicat au financement des travaux de rénovation des installations du site de production des Logis Verts, au titre d'une subvention d'équipement.

- L'avenant n°4 Cet avenant a pris effet le 17 octobre 2014 et a pour objet :
 - ✓ De préciser l'indice ICHT des formules de révision
 - ✓ De réviser les formules d'actualisation R1gaz, R1cogé et R1bois
 - ✓ De créer un terme RCO2
 - ✓ De préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
 - ✓ De redéfinir les conditions de gestion de compte d'extension du réseau
 - ✓
- L'avenant n°5 : Cet avenant a pris effet le 1er juillet 2015 et a pour objet :
 - ✓ De préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
 - ✓ De préciser l'affection des CEE et de toute(s) autre(s) aide(s) ou subvention(s) obtenue(s) au titre de développement du réseau
- L'avenant n°6 : Cet avenant a pris effet le 1er juin 2017 et a pour objet :
 - ✓ De déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur la ville d'Ermont
 - ✓ De préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements
 - ✓ De préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement
 - ✓ Dé définir les modalités d'affectation des subventions accordées par l'ADEME et la Région Ile-de France sur les droits de raccordement des nouveaux abonnés
- L'avenant n°7 : Cet avenant a pris effet le 8 octobre 2018 et a pour objet :
 - ✓ De déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur la ville de Sannois
 - ✓ De préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements
 - ✓ De préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement
 - ✓ De définir les modalités d'affectation des subventions ADEME et Région Ile-de-France sur les droits de raccordement versés par les nouveaux abonnés
 - ✓ D'ajuster les engagements du Délégataires relatifs à la mixité du réseau
 - ✓ Mettre à jour le Règlement de Service
- L'avenant n° 8 : Cet avenant a pris effet le 1^{er} janvier 2022 et a pour objet :
 - ✓ De préciser le terme tarifaire R1CO2 et de fixer le tarif et ses modalités d'évolution
 - ✓ De déterminer les modalités de compensation par le SICSEF auprès du délégataire totalement ou en partie les cout relatifs à l'achat de tonne CO2 et la répercussion de ce financement sur le terme tarifaire RCO2

- L'avenant n° 9 : Cet avenant a pris effet le 1^{er} janvier 2023 et a pour objet :
 - ✓ Acter le transfert de compétence précipitée et de transférer les droits et obligations du SICSEF dans le cadre de la convention de délégation de service public à la CA Val Parisis (CAVP). Il est pris en application de l'article L.3135 -1 du code de la commande publique.

Le présent dossier a été établi par SEFIR pour présenter au CAVP le rapport de délégation de service public pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Les éléments d'information relatifs aux contrôles techniques et financiers auxquels est soumis le délégataire de service public sont réunis dans le présent rapport.

Ce rapport se réfère donc :

Aux dispositions contractuelles de la Convention de Concession et de ses avenants.

Au Décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

1 SYNTHESE

- L'essentiel de l'année

LES CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2024

2 147 Degrés Jour Unifiés (DJU) de 2024

Rigueur de la saison hivernale : 0,85

65 289 MWh thermiques (dont 48 449 MWh chauffage et 168 400 m³ ECS)

Ont été vendus en 2024 aux abonnés du réseau de chaleur.

3 667 MWh électriques

Ont été produits pour alimenter le réseau ERDF

100,57 € HT/MWh

Est le prix moyen que payent les abonnés du réseau de Franconville - Sannois – Ermont pour chaque MWh consommé.

56 789 kW

Est la puissance totale annuelle souscrite par l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur au 31 décembre 2024

56 689 kW

Est la puissance totale annuelle facturée à l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur au 31 décembre 2024

91 postes de livraison au 31 décembre 2024

Délivrent la chaleur produite aux abonnés (chauffage + ECS)

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Les faits marquants de l'année 2024 sont listés ci-dessous :

- Participation des experts en biomasse à une journée d'échanges et de retour d'expérience sur les pistes d'optimisation du fonctionnement de nos chaudières biomasse
- Continuité du projet OneSafety du groupe visant à renforcer la sécurité du personnel de SEFIR
- Organisation d'une visite pour l'ESID afin de présenter le RCU et le fonctionnement de la biomasse
- Arrêt du contrat d'obligation d'achat de l'électricité produite par la cogénération fin février 2024
- Mise en service de 4 nouvelles sous-stations
- Gros entretien de la centrale biomasse
- Gros entretien des centrales d'appoint gaz
- Réparation de 6 fuites sur les différents réseaux
- Reprise du béton réfractaire de la chaudière biomasse
- Reprise des canalisations de la chambre de vanne BIO-CV-01 en inox pour éviter la détérioration du réseau liée aux remontées de nappe
- Campagne de vérification et de mise en conformité des caillebottis et crinolines
- Révision des pompes de distribution
- Remplacement des adoucisseurs de la chaufferie biomasse pour optimisation du débit de remplissage

2 EXECUTION DU SERVICE

— Compte rendu technique

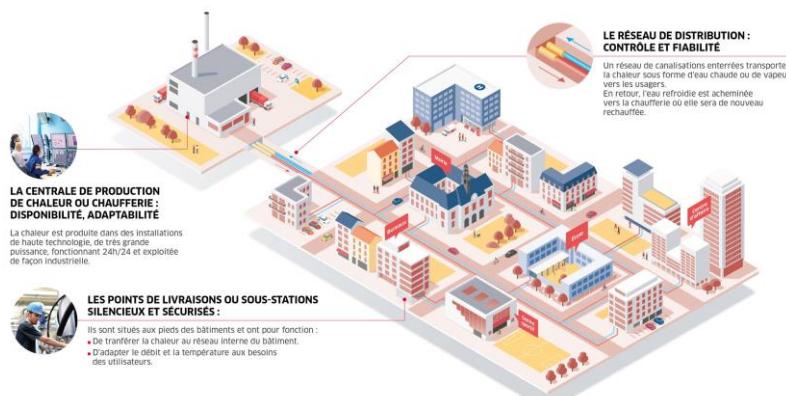
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Le réseau de chaleur produit et achemine de l'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de nombreux bâtiments.



Depuis 2011, SEFIR assure l'exploitation du réseau de chaleur, le développement et la modernisation en privilégiant l'utilisation d'énergies renouvelables.

D'une longueur de 14,5 km, le réseau alimente en chauffage et en eau chaude sanitaire l'équivalent de 8 090 logements.



La production de chaleur alimentant le réseau urbain de Franconville, Sannois et Ermont est assurée par 4 chaufferies :

La Chaufferie de Fontaine Bertin :



Située à Franconville, rue de l'hôtellerie, la chaufferie Fontaine Bertin est la première chaufferie à avoir été mise en service sur le réseau de chaleur en 1978.

La chaufferie est dotée d'une cuve fioul domestique de 75000 l (Neutralisée et dégazée en 2013).

Elle est alimentée au gaz et au fioul domestique et est composée de :

- une chaudière n°1 mixte (gaz/fioul domestique) d'une puissance de 8955 KW
- une chaudière n°2 mixte (gaz/fioul domestique) d'une puissance de 5800 KW
- d'un échangeur de chaleur « biomasse d'une puissance de 6000 KW

La Chaufferie des Fossés Trempés :



Située à Franconville, rue des Fossés Trempés, la chaufferie du même nom est en service depuis 1981.

La chaufferie comporte une cuve de fioul lourd de 100 000 litres et une cuve fioul compartimentée de 80 000 L fioul lourd) / 20 000 L de Fioul Domestique.

Elle est principalement alimentée au gaz et est dotée d'un échangeur et de trois chaudières :

- une chaudière n°1 gaz / fioul de 6 380 kW
- une chaudière n°2 gaz / fioul de 8 951kW
- une chaudière n°3 gaz de 8 951kW
- un échangeur de chaleur « Biomasse » de 6000 KW

La chaufferie des Logis Verts :



Située à Franconville, allée Jean de Florette, la chaufferie des Logis Verts est en service depuis 1982.

La chaufferie contient une cuve fioul de 100 000 litres enterrée (vidée, dégazée) et d'une cuve compartimentée fioul lourd et fioul domestique de 100 000 litres au total (90m³ et 10m³)

La production est assurée principalement par le gaz à l'aide de trois chaudières et deux moteurs de cogénération :

- Chaudière n°1 mixte d'une puissance de 7 900 kW
- Chaudière n°2 gaz d'une puissance de 5 810 kW
- Chaudière n°3 mixte d'une puissance de 8 947 kW
- Une cogénération par moteurs gaz avec récupération de 3 MW thermique de 2012
- Un échangeur de chaleur « Biomasse » d'une puissance de 6000 KW,

La Chaufferie des Mont frais :

Implantée sur le site des Montfrais à Franconville et interconnectée au réseau existant, elle permet de couvrir la majorité des besoins calorifiques des abonnés par de l'énergie renouvelable.

La chaufferie des Montfrais, composée d'une chaudière biomasse COMPTE R de 10 100 kW.



Les puissances installées :

La puissance thermique totale installée des 4 chaufferies est ainsi de 71,6 MW :

- Chaufferie des Fossés Trempés : 23,7 MW
- Chaufferie des Logis Vert : 22,6 MW
- Chaufferie de Fontaine Bertin : 15,2 MW
- Chaufferie des Montfrais : 10,1 MW

Données techniques détaillées production (hors Biomasse) :

Fossés Trempés	Chaudière 1	Chaudière 2	Chaudière 3	Echangeur Bio
Marque	GUILLOT	GUILLOT	GUILLOT	VITHERM
Type	S5000	S7700	S7700	VT085 - 99 P
Année de fabrication	1974	1974	1974	2013
Puissance en kW	5815	8951	8951	6 000
Fluide	Eau Chaude	Eau Chaude	Eau Chaude	Eau Chaude
Marque brûleur	WEISHAUPt	WEISHAUPt	HAMWORTHY	
Energies	GN-FOD	GN-FOD	GN	
Type	RGMS70/2-A ZM-NR	RGMS70/2-A ZM-NR	AWG 30 - 5075	
Année de fabrication	2008	2004	1991	

Logis Vert	Chaudière 1	Chaudière 2	Chaudière 3	Echangeur Bio
Marque	DANSTOKER	GUILLOT	GUILLOT	VITHERM
Type	S5000	S5000	S7700	VT085 - 99 P
Année de fabrication	1997	1979	1979	2013
Puissance en kW	7900	5810	8947	6 000
Fluide	Eau Chaude	Eau Chaude	Eau Chaude	Eau Chaude
Marque brûleur	WEISHAUPt	HAMWORTHY	WEISHAUPt	
Energies	GN-FOD	GN	GN-FOD	
Type	RGMS70/2-A ZM-NR	AWG 20 - 359	RGMS70/2-A ZM-NR	
Année de fabrication	2009	1979	2004	

Fontaine Bertin	Chaudière 1	Chaudière 2	Echangeur Bio
Marque	GUILLOT	GUILLOT	VITHERM
Type	Total Tube S	ST5800	VT085 - 99 P
Année de fabrication	1992	2003	2013
Puissance en kW	8 955	6 280	6 000
Fluide	Eau Chaude	Eau Chaude	Eau Chaude
Marque brûleur	WEISHAUPt	HAMWORTHY	
Energies	GN	GN	
Type	RGL 70/2-A 3LN	SDL8/7200	
Année de fabrication	2014	2004	

Pilotage des installations :

SEFIR a mis en place une salle de pilotage des installations permettant d'améliorer la performance des installations et assurant une réactivité optimale.

SEFIR continue à déployer le principe sur les sous stations afin d'améliorer le confort des utilisateurs et assurer la continuité du service.

Ce processus permettra à terme également d'optimiser le taux d'ENR du réseau.

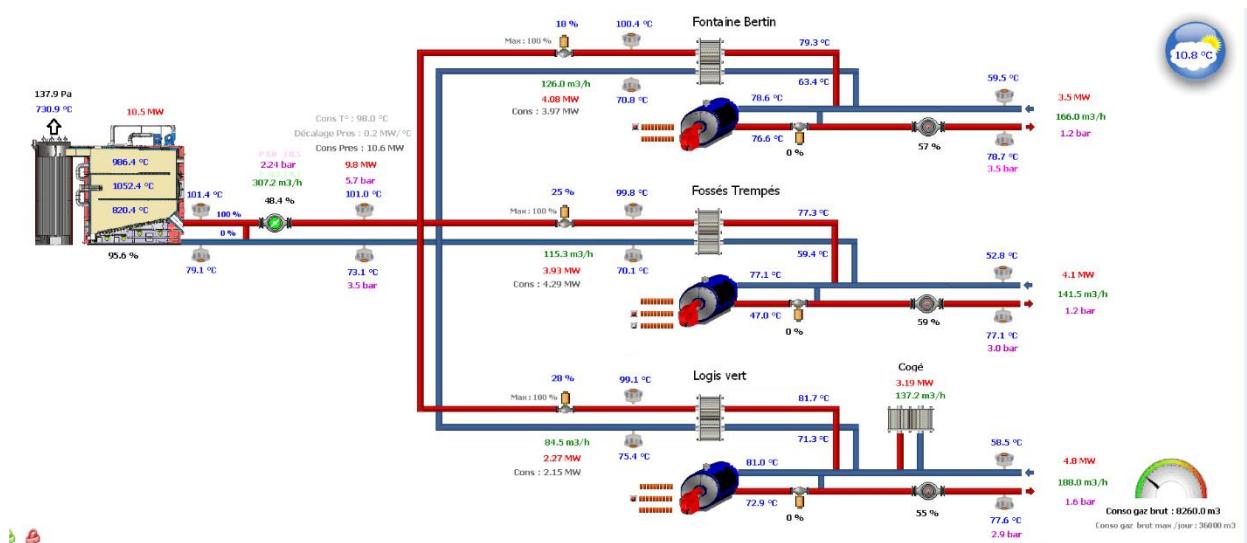


Figure 2 : Télésurveillance des unités de production & réseau

Déploiement de Predity Vision :

SEFIR a mis en place un outil permettant d'analyser les paramètres de fonctionnement de la chaufferie biomasse et réseau et identifier ainsi les axes d'optimisations possibles.



Figure 3 : Outil d'analyse de fonctionnement (Predity)

Les énergies utilisées :

Les énergies utilisées sont réparties selon le mix énergétique suivant :

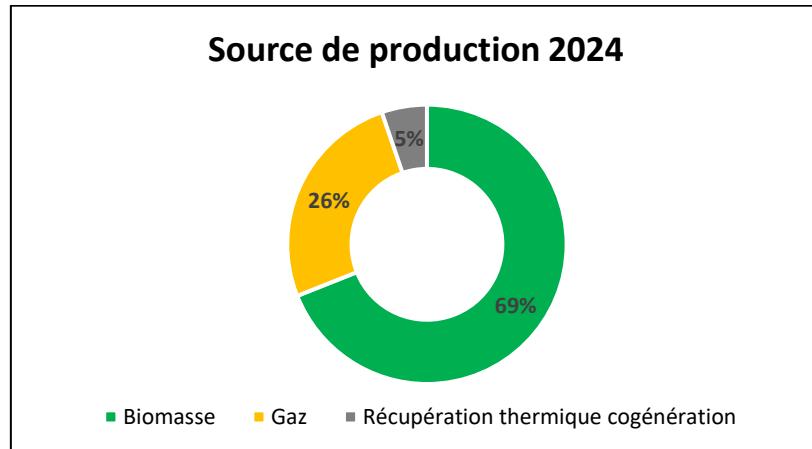


Figure 4: Source de production de chaleur

La faible production thermique issue de la cogénération s'explique par la fin du contrat de vente électrique avec aucune prévision d'un éventuel contrat à venir.

Caractéristiques principales des installations de la Concession :

Le fluide caloporteur produit par SEFIR est transporté dans les tuyauteries du réseau primaire et possède les caractéristiques suivantes :

Fluide Caloporteur	Eau chaude
Longueur approximative du réseau	14 475 m
Pression	5 bars
Température Maximum	110°C

L'inventaire du matériel des chaufferies figure en **Annexe 1**.

Les sous-stations :

Le réseau de chauffage urbain alimente 91 sous-stations au 31 décembre 2024.
L'inventaire des matériels des sous-stations figure en [Annexe 1](#).

Ci-dessous la répartition des sous stations par Ville :

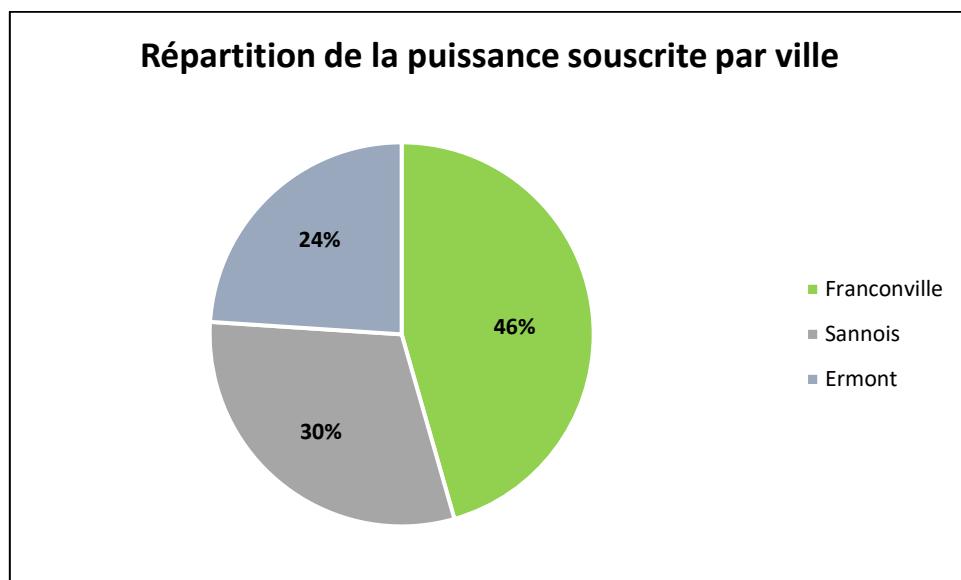


Figure 5 Répartition de la puissance souscrite par ville

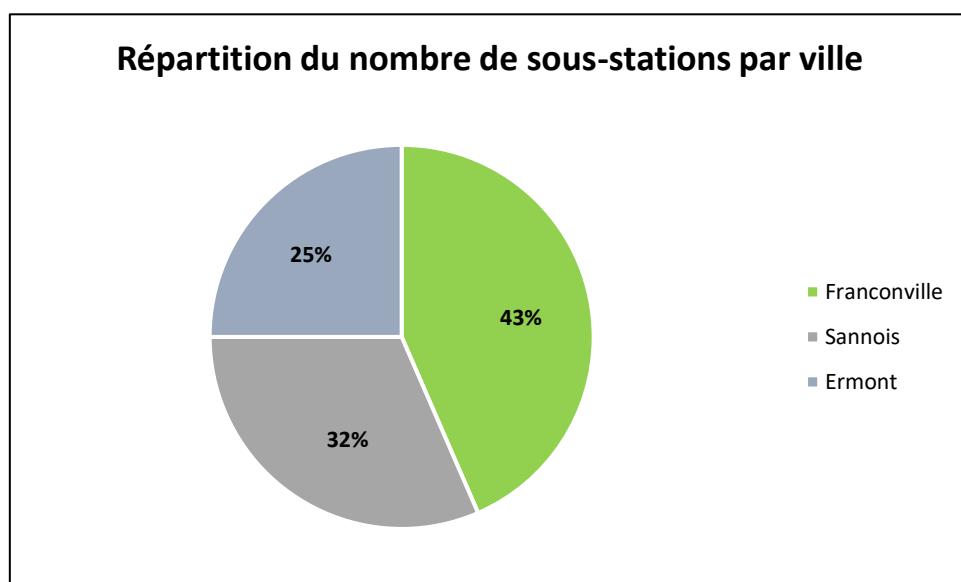


Figure 6 Répartition du nombre de sous-stations par ville

Les sous-stations (suite) :

Ci-dessous la répartition des sous stations par typologie :

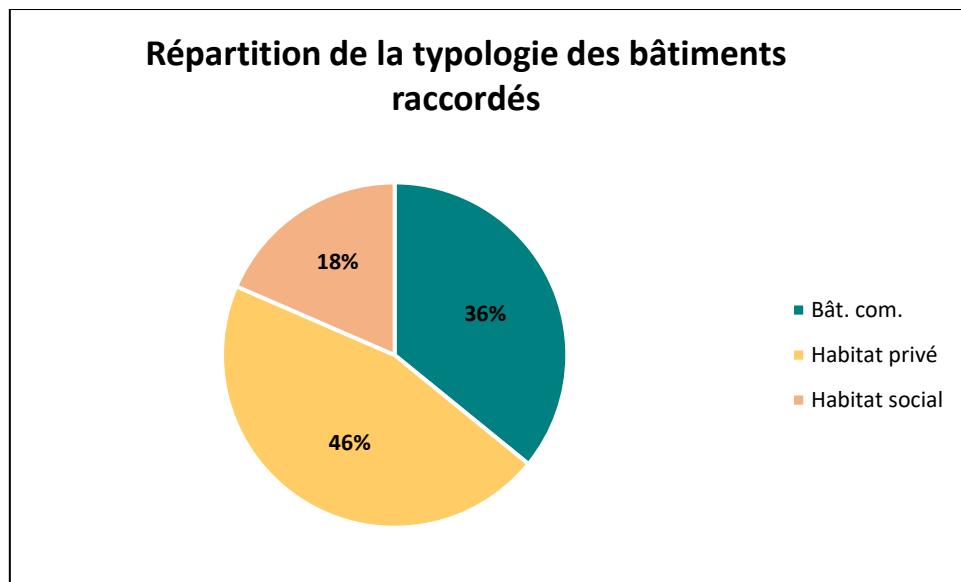


Figure 7 Répartition de la typologie des bâtiments raccordés

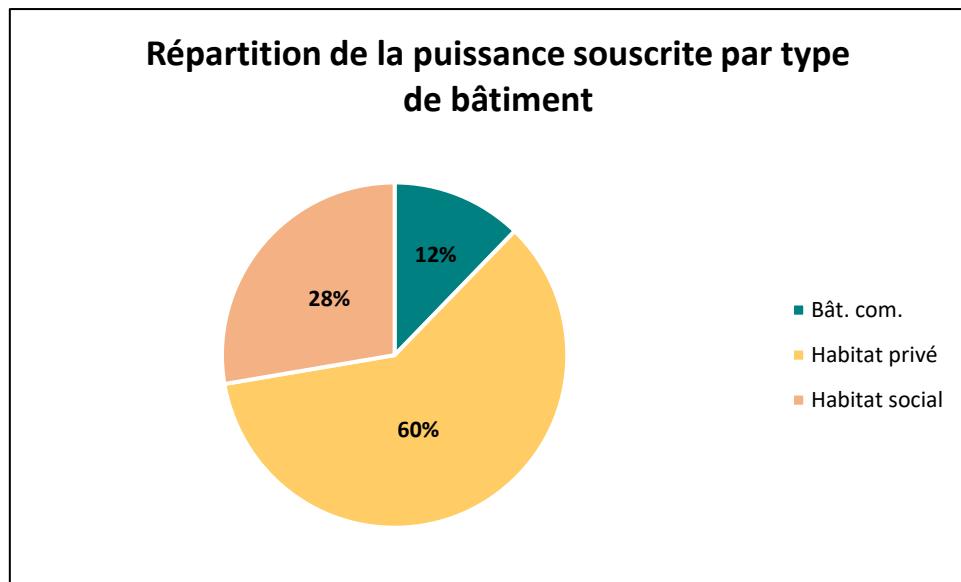


Figure 8 Répartition de la puissance souscrite par type de bâtiment

L'ensemble des sous stations est équipés de comptage servant à la facturation selon le principe ci-dessous :

- Facturation au compteur de chaleur pour la consommation MWh (Ecs et Chauffage)
- Facturation compteur de chaleur chauffage et Ecs au m³ selon les conditions de conversion contractuelles (facteur de 0,1 MWh par m³)

La liste des sous stations est annexée au présent rapport.

DONNEES D'EXPLOITATION

CLIMATOLOGIE

En 2024, la rigueur climatique a été de 2 147 DJU (valeurs relevées à la station météorologique du Bourget), soit une hausse de 9% par rapport à l'année 2023.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DJR	2 346	2 154	2 147	2 090	1 905	2 152	1 889	1 968	2 147
Rigueur	0,95	0,88	0,88	0,86	0,77	0,87	0,79	0,83	0,85

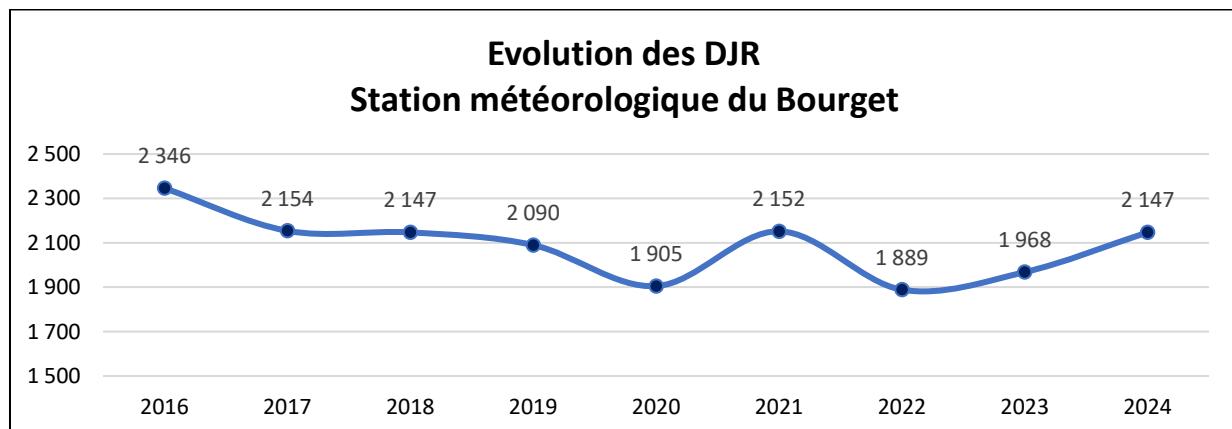


Figure 9 Evolution des DJR de 2016 à 2024

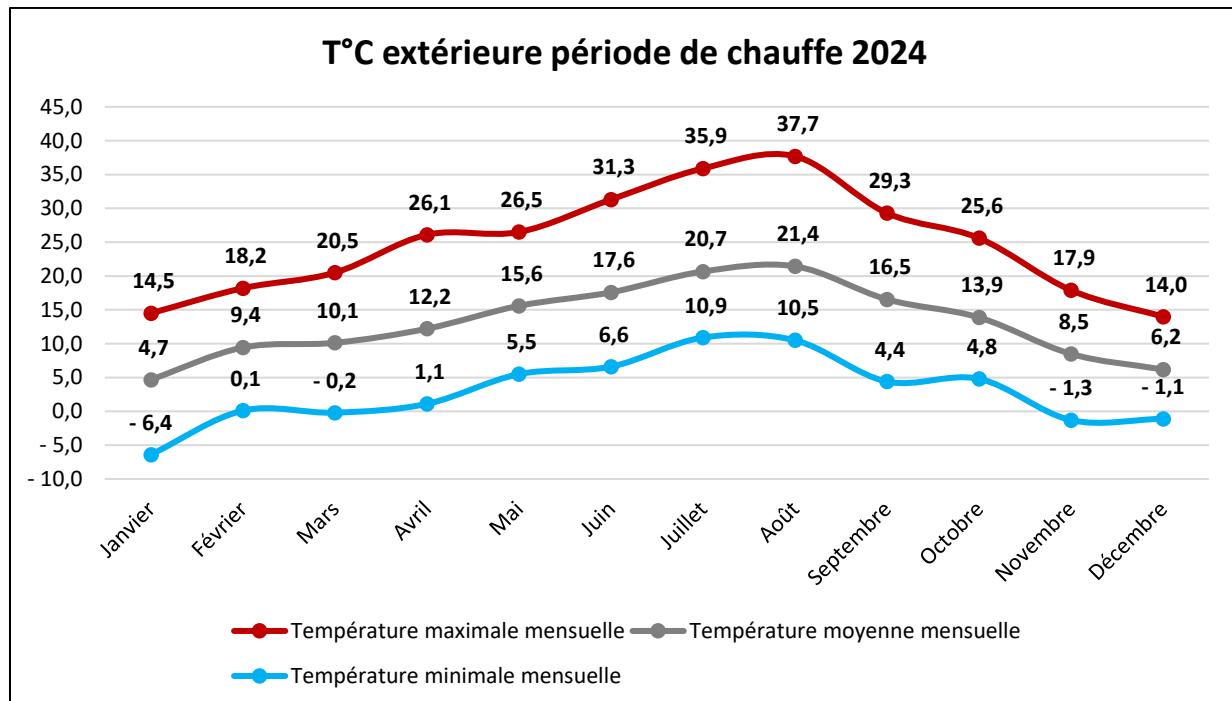


Figure 10 T°C extérieure période de chauffe 2024

PRODUCTION D'ENERGIE

En 2024, la production d'énergie thermique en sortie des chaufferies a été de 74 548 MWh.

La décomposition par chaufferie sur cette même période est la suivante :

Chaufferie des Fossés Trempés : 3 182 MWh,

Chaufferie des Logis Verts : 17 355 MWh dont 3 908 MWh par la cogénération, faible production thermique de la cogé suite fin de contrat vente électrique

Chaufferie de Fontaine Bertin : 2 589 MWh,

Chaufferie des Montfrais : 51 422 MWh.

Le taux d'ENR atteint sur l'année 2024 est 68,98%

DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

La distribution d'énergie en 2024 s'élève à 65 289 MWh sur les 91 postes de livraison ce qui représente des pertes réseau de 9 259 MWh pour un rendement de distribution de 87,6%.

BILAN CARBONE DU RESEAU

Pour l'année 2024, le contenu CO2 du réseau a été de 6 452,5 tonnes. Le recours au réseau de la chaleur a permis d'éviter l'émission de 11 933,9 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

CONTROLES REGLEMENTAIRES

L'ensemble des installations (tant en chaufferie que sur le réseau ou les sous stations) appartenant au périmètre de la Concession, est exploité dans le plus strict respect de la réglementation applicable et en particulier celui des contrôles techniques obligatoires.

Ces contrôles sont effectués par des organismes agréés à des fréquences imposées par la réglementation applicable (fonction du type d'équipement et de sa criticité en matière de sécurité tant des biens et des personnes qu'environnementale).

La liste des contrôles réglementaires effectués sur l'année 2024 ainsi que les rapports transmis par les organismes de contrôles figurent en **Annexe 2** (Nature et dispositions prévues ou à prendre préciser en Excel **Annexe 2**)

Le suivi des contrôles Annuels est listé ci-dessous :

- **Chaufferie biomasse**

Contrôle		Date réalisée	Statut	Organisme
1	Contrôle acoustique	08/11/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
2	Contrôle des disconnecteurs	16/09/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
3	Vérification des installations électriques par thermographie	04/12/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
4	Vérification des installations électrique périodique	05/09/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
5	Vérification de la protection foudre	24/07/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
6	Contrôle des équipements de levage et de manutention	19/09/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
7	Contrôle AST - Baie d'analyse	09/01/2025	Conforme	ENVEA
8	Vérification des extincteurs	12/03/2024	Conforme	CHUBB
9	Contrôle désenfumage	24/12/2024	Conforme	DUBERNARD
10	Ramonage chaudière	Du 08 au 10/01 et du 27 au 29/05	Conforme	CTP
11	Vérification compteur energie thermique réseau	07/08/2024	Conforme	KAMSTRUP
12	Vérification compteur energie thermique chaudière	07/08/2024	Conforme	KAMSTRUP
13	Mesure interne des rejets atmo (x2)	18/01 et 20/11/2024	Conforme	SEFIR
14	Analyse d'eau	11/07/2024	Conforme	KURITA
15	Entretien du poste HT	15/06/2024	Conforme	ENERGY SYSTEM

- **Chaufferie Fontaine Bertin**

Contrôle		Date réalisée	Statut	Organisme
1	Analyse d'eau	11/07/2024	Conforme	KURITA
2	Efficacité énergétique	07/11/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
3	Vérification des installations électriques par thermographie	04/12/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
4	Vérification des installations électrique périodique	04/09/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
5	Contrôle des disconnecteurs	16/09/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
6	Contrôle des lignes gaz	19/08/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
7	Contrôle des rejets atmosphérique	07/11/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
8	Vérification des extincteurs	12/03/2024	Conforme	CHUBB
9	Ramonage chaudières	16/10/2024	Conforme	EPFD
10	Vérification compteur energie thermique réseau	07/08/2024	Conforme	KAMSTRUP
11	Vérification compteur energie thermique échangeur biomasse	07/08/2024	Conforme	KAMSTRUP

- **Chaufferie Fossés Trempés**

Contrôle		Date réalisée	Statut	Organisme
1	Analyse d'eau industrielle	07/11/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
2	Vérification des installations électriques par thermographie	04/12/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
3	Vérification des installations électrique périodique	04/09/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
4	Contrôle des disconnecteurs	16/09/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
5	Contrôle des lignes gaz	19/08/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
6	Contrôle des rejets atmosphérique	12/11/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
7	Vérification des extincteurs	12/03/2024	Conforme	CHUBB
8	Ramonage chaudières	14/10/2024	Conforme	EPFD
9	Vérification compteur energie thermique réseau	07/08/2024	Conforme	KAMSTRUP
10	Vérification compteur energie thermique échangeur biomasse	07/08/2024	Conforme	KAMSTRUP
11	Vérification des installations de protection foudre	27/12/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
12	Entretien du poste HT	02/07/2024	Conforme	ENERGY SYSTEM

- **Chaufferie Logis Vert**

Contrôle		Date réalisée	Statut	Organisme
1	Analyse d'eau industrielle	07/11/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
2	Vérification des installations électriques par thermographie	04/12/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
3	Vérification des installations électrique périodique	06/09/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
4	Contrôle des disconnecteurs	16/09/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
5	Contrôle des lignes gaz	19/08/2024	Avec écart	BUREAU VERITAS
6	Contrôle des rejets atmosphérique	05/11/2024	Conforme	BUREAU VERITAS
7	Vérification des extincteurs	12/03/2024	Conforme	CHUBB
8	Ramonage chaudières	15/10/2024	Conforme	EPFD
9	Vérification compteur energie thermique réseau	22/02/2024	Conforme	KAMSTRUP
10	Vérification compteur energie thermique échangeur biomasse	22/02/2024	Conforme	KAMSTRUP
11	Entretien du poste HT	08/07/2024	Conforme	ENERGY SYSTEM

ARRETS TECHNIQUES

Les dates des arrêts techniques programmés pour les unités de production sont listées ci-après :

- **Centrale biomasse Montfrais** : du 04 au 10 janvier 2024 et du 23 mai au 25 juin 2024
- **Fontaine Bertin** : du 01 au 03 juillet 2024
- **Fossés Trempés** : du 01 au 02 juillet 2024
- **Logis Vert** : le 08 juillet 2028

Les centrales gaz ont permis de maintenir la production d'énergie pendant les arrêts techniques de la biomasse. En revanche, les arrêts techniques des chaufferies gaz ont entraîné une coupure de fourniture d'environ une demi-journée pour la centrale du Logis Vert et d'une journée pour la centrale des Fossés Trempés.

INCIDENTS TECHNIQUES

1. Unités de Production :

Chaufferie des Fossés Trempés :

En 2024, aucun incident technique majeur (entraîne un arrêt de production) n'est à signaler pour la chaufferie des Fossés Trempés.

Chaufferie de Logis Verts :

En 2024, aucun incident technique majeur (entraîne un arrêt de production) n'est à signaler pour la chaufferie des Logis Verts

Chaufferie de Fontaine Bertin :

En 2024, aucun incident technique majeur (entraîne un arrêt de production) n'est à signaler pour la chaufferie de Fontaine Bertin.

Chaufferie des Montfrais :

L'année 2024 a été marquée par différents incidents qui sont annexé au présent rapport.

Les incidents ont entraîné l'équivalent de 513 heures d'arrêt de la chaufferie biomasse, les chaufferies gaz ont toutefois permis le maintien de la fourniture de chaleur durant ces périodes.

2. Réseaux

En 2024, 6 fuites ont été réparées sur l'ensemble des 4 réseaux de distribution. L'historique des fuites 2024 ainsi que les actions menées par SEFIR et Valparisis sont listées ci-après :

<i>Repère plan</i>	<i>Date de réparation</i>	<i>Nature de l'incident technique</i>	<i>Réseau</i>
1	29/01/2024	Fuite réseau rue Pierre Loti à Ermont <i>7h de coupure (sous-stations n°300, 301 et 304)</i>	Logis Vert
2	01/07/2024	Fuite réseau dans les jardins de la résidence des Tuilleries à Sannois <i>8h de coupure (sous-station n°209)</i>	Fossés Trempés
3	20/07/2024	Fuite réseau rue des Pavillons à Franconville <i>Pas d'impact usager</i>	Interconnexion
4	02/08/2024	Fuite réseau Place François Rude à Ermont <i>19h de coupure (sous-stations n°307, 308, 309 et 310)</i>	Logis Vert
5	07/11/2024	Fuite réseau rue de Paris à Franconville <i>7h30 de coupure (sous-stations n°104 et 109)</i>	Fontaine Bertin
6	29/11/2024	Fuite réseau sur le parvis de la résidence Les Carreaux à Ermont <i>7h de coupure (sous-station n°402)</i>	Logis Vert

Localisation des fuites réseau :

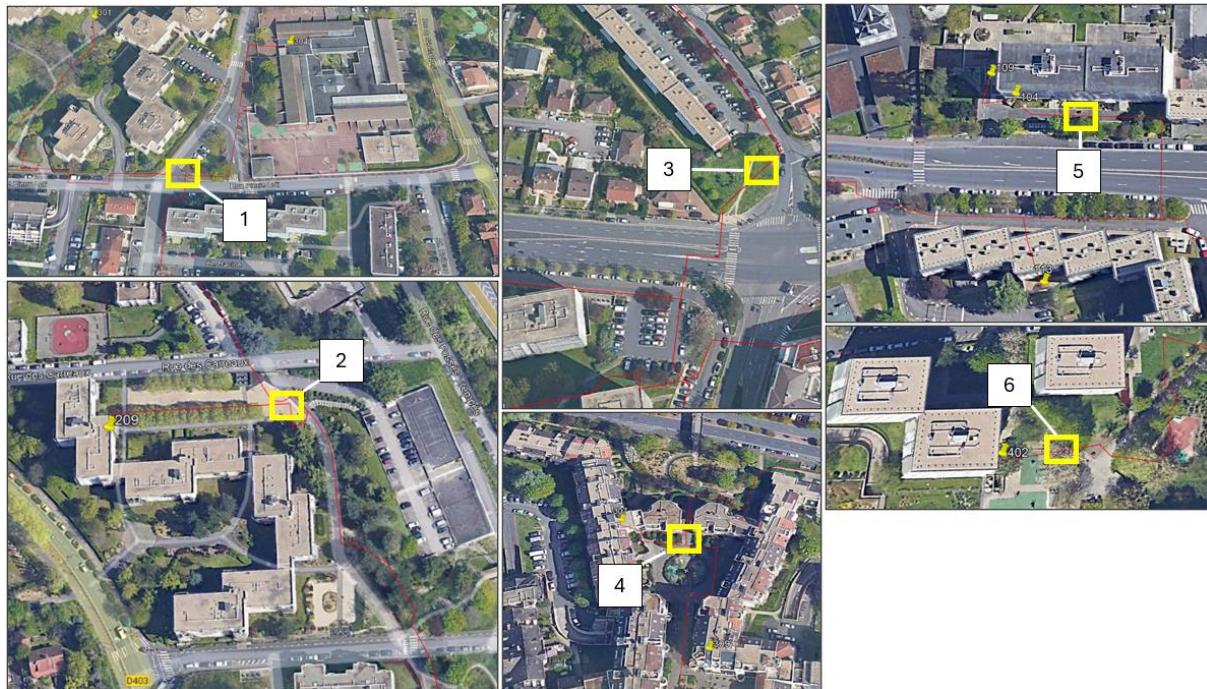


Figure 11 Localisation des fuites réseau

3. Sous-stations

En 2024, aucun incident technique majeur n'est à signaler sur les sous stations.

DEPANNAGES

En 2024, 20 demandes d'intervention clients ont été traitées. La répartition de ces demandes d'intervention est présentée ci-dessous.

En ce qui concerne les centrales de production, 4 incidents ayant engendrés un arrêt de production ont été enregistrés. Le listing détaillé de ces incidents est annexé au présent rapport.

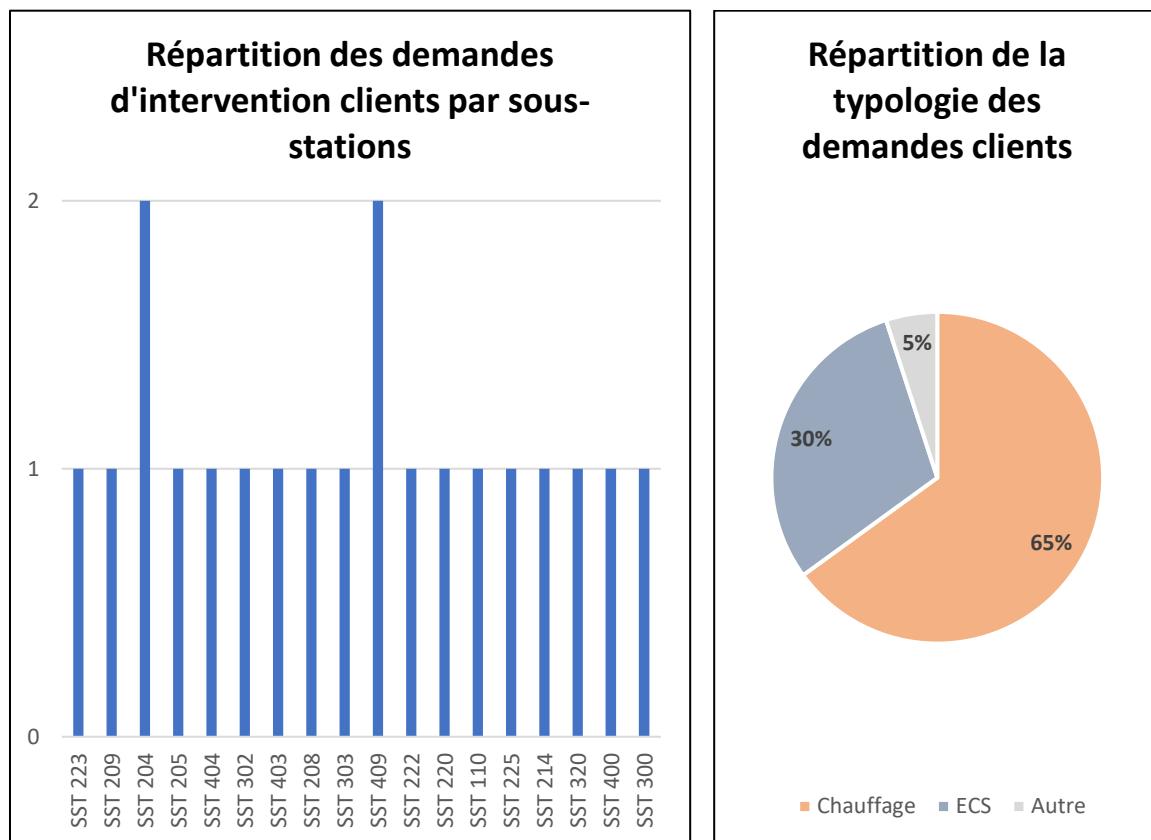


Figure 12 Répartition des demandes d'intervention clients par sous-stations et répartition de la typologie de demande

Le journal de ces demandes d'intervention figure en [Annexe 4.1 et 4.2](#) du présent rapport.

TRAVAUX

GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

Le tableau des travaux d'entretien et de renouvellement des chaufferies et des sous-stations figure en [Annexe 5](#).

3 EVOLUTION DU CONTRAT

– Evolution, Développement, Tarification

CONTRAT DE CONCESSION

CADRE JURIDIQUE

Afin de faciliter le contrôle des engagements pris et afin d'avoir comme interlocuteur une seule entité juridique, ENGIE a créé une société dédiée à l'exécution de la totalité de la délégation, SEFIR.

Un extrait K Bis figure en [Annexe 7.23](#).

DUREE DU CONTRAT DE CONCESSION

La date de fin du contrat de concession de production et de distribution de chaleur du réseau de SEFIR est fixée au 30 juin 2029.

La durée totale de la délégation est de 18 ans à compter du 1^{er} juillet 2011. Le contrat est divisé en 2 tranches :

- la tranche ferme consacrée aux études relatives à la mise en place d'une chaufferie biomasse et aux démarches administratives nécessaires au lancement des travaux, à l'optimisation des outils de production actuels, à l'interconnexion et pérennisation des réseaux souterrains et à tous travaux préparatoires à l'intégration de la future chaufferie bois.
- la tranche conditionnelle, affermée au 1^{er} juillet 2012, consacrée à l'intégration du bois énergie dans la mixité énergétique et à la pérennisation du réseau.

EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION

Le syndicat intercommunal de Sannois, Ermont et Franconville a concédé à SEFIR, le service public de chauffage urbain de la Ville depuis le 1^{er} juillet 2011. Cependant depuis 1^{er} janvier 2023 les droits et obligations de la SICSEF ont été transférés à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP).

Depuis plusieurs avenants au contrat de délégation ont été signés.

- Avenant n°1 – Prise d'effet : 1^{er} juillet 2011 ayant pour objet :
 - ✓ Définir le terme GS2S pour l'indexation des tarifs.
 - ✓ Modifier les formules de réévaluation des puissances souscrites.
 - ✓ Mettre à jour le Règlement de Service.
 - ✓ Définir les modalités de prise en charge du SICSEF des travaux de remise en état des conduits de cheminée de la centrale de production des Fossés Trempés, à hauteur de 50 %.

- Avenant n°2 – Prise d’effet : 12 septembre 2012 ayant pour objet :
 - ✓ Redéfinir les termes R1 Gaz et R1 Cogé pour l’indexation des tarifs.
 - ✓ Adapter les règles à la réévaluation des puissances souscrites conformément aux dispositions du décret n°2011-1984 du 28/12/2011 relatif au réajustement de la puissance souscrite dans les contrats d’abonnement aux réseaux de chaleur.
 - ✓ Déterminer les conditions de gestion et de valorisation des certificats d’économie d’énergie susceptibles d’être obtenus pour le réseau actuel et les installations de production biomasse.
 - ✓ Redéfinir les mesures des fournitures aux abonnés.

- Avenant n°3 – Prise d’effet : 11 mars 2014 ayant pour objet :
 - ✓ Déterminer les modalités de la prise en charge par le Déléguétaire de l’impact lié à l’entrée en vigueur des arrêtés du 09/10/2013 et de 11/10/2013 modifiant les conditions d’achat de l’électricité produite par les installations de cogénération.
 - ✓ Redéfinir le montant de la redevance annuelle du contrôle de fonctionnement.
 - ✓ Définir les modalités de participation du Syndicat au financement des travaux de rénovation des installations du site de production des Logis Verts, au titre de la subvention d’équipement.

- Avenant n°4 – Prise d’effet : 17 octobre 2014 ayant pour objet :
 - ✓ Préciser l’indice ICHT des formules de révision,
 - ✓ Réviser les formules d’actualisation R1gaz, R1cogé et R1bois,
 - ✓ Créer un terme RCO2,
 - ✓ Préciser l’affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional,
 - ✓ Redéfinir les conditions de gestion de compte d’extension du réseau.

- Avenant n°5 – Prise d’effet : 1^{er} juillet 2015 ayant pour objet :
 - ✓ Préciser l’affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional,
 - ✓ Préciser l’affectation des CEE et de toute(s) autre(s) aide(s) ou subvention(s) obtenue(s) au titre du développement du réseau.

- Avenant n°6 – Prise d’effet : 1^{er} juin 2017 ayant pour objet :
 - ✓ Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l’extension du réseau sur la Ville d’Ermont,
 - ✓ Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements,
 - ✓ Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement,
 - ✓ Définir les modalités d’affectation des subventions accordées par l’ADEME et la Région Ile de France sur les droits de raccordement des nouveaux abonnés.

- Avenant n°7 – Prise d’effet : 8 octobre 2018 ayant pour objet :
 - ✓ Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l’extension du réseau sur la Ville de Sannois.
 - ✓ Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements.
 - ✓ Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement.
 - ✓ Définir les modalités d’affectation des subventions ADEME et Région Ile de France sur les droits de raccordement versés par les nouveaux abonnés.
 - ✓ Ajuster les engagements du Délégataire relatifs à la mixité énergétique du réseau.
 - ✓ Mettre à jour le Règlement de Service.
- L’avenant n° 8 : Cet avenant a pris effet le 1^{er} janvier 2022 et a pour objet :
 - ✓ De préciser le terme tarifaire R1CO2 et de fixer le tarif et ses modalités d’évolution
 - ✓ De déterminer les modalités de compensation par le SICSEF auprès du délégataire totalement ou en partie les cout relatifs à l’achat de tonne CO2 et la répercussion de ce financement sur le terme tarifaire RCO2
- L’avenant n° 9 : Cet avenant a pris effet le 1^{er} janvier 2023 et a pour objet :
 - ✓ Acter le transfert de compétence précipitée et de transférer les droits et obligations du SICSEF dans le cadre de la convention de délégation de service public à la CA Val Parisis. Il est pris en application de l’article L.3135 -1 du code de la commande publique.

DEVELOPPEMENT

RACCORDEMENTS

En 2024, le réseau de chaleur urbain de SEFIR a raccordé 04 bâtiments.

En outre, 4 bâtiments signés ont été mis en services. Il s’agit de :

Site	Type de projet	PS kW	Mise en service 2024
Police Municipale	Bâtiment public	143	18/01/2024
Collège Jean Moulin	Enseignement	282	28/10/2024
Projet Immobilier CDC Habitat	Habitat collectif	130	23/05/2024
Centre Médico - Social	Bâtiment public	100	12/12/2024
Total		655 kW	

En 2024, le réseau de chaleur SEFIR a signé aucun contrat de raccordement.

DE RACCORDEMENTS

En 2024, le réseau de chaleur urbain de SEFIR n’a pas connu de dé-raccordement ou autres.

PUISSENCES ET CONSOMMATIONS

La liste des Abonnés et des puissances souscrites figure en **Annexe 6**.

Le tableau de consommations relevées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 figure dans les annexes du compte de résultat (**Annexe 7**).

PROSPECTS IDENTIFIÉS

Plusieurs prospects sont identifiés pour densifier le réseau de chaleur urbain :

Prospect	Adresse	Ville	Puissance souscrite	Offre
COFIF GESTION	32 Rue de la Station	Franconville	100	Transmise
ESAT SANNOIS	80 Boulevard Gambetta	Sannois	100	Attente éléments

TARIFICATION

DEFINITION

Le « tarif » HT moyen de la concession est défini comme suit :

$$\text{Tarif moyen} = \frac{\text{Montant R1} + \text{Montant R2}}{\text{MWh vendus}}$$

TARIFS PRATIQUES

Pour 2024, le tarif moyen du MWh vendu est calculé de la manière suivante :

Montant R1 + Montant R2 (en €)	3 524 776 + 3 041 247
MWh Vendus (en MWh)	65 289
Prix du MWh HT en €	100,57

EVOLUTION DES TARIFS

L'EVOLUTION DU TARIF MOYEN

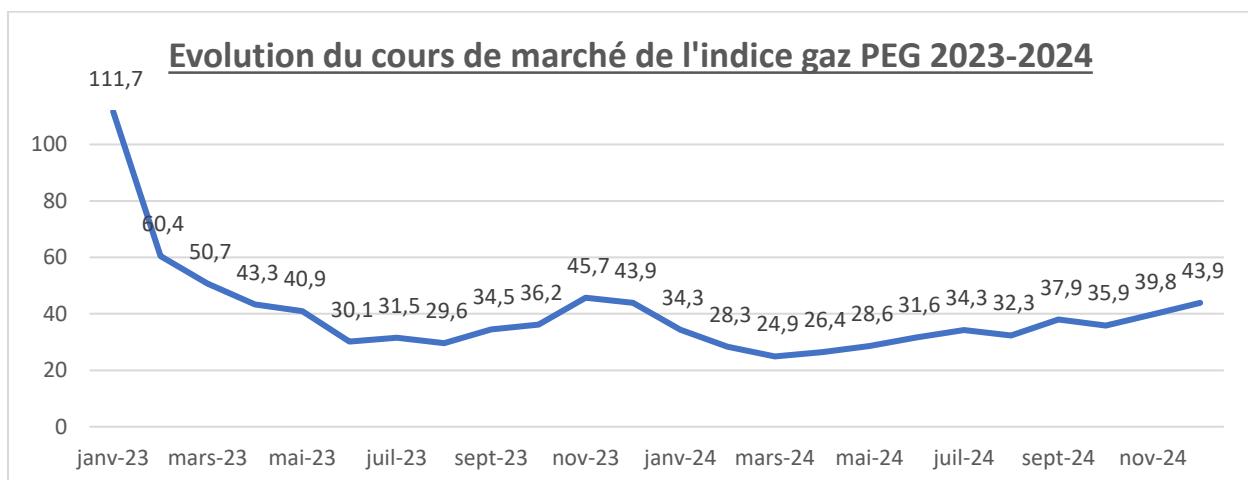
Il est toujours intéressant de constater – à postériori – les évolutions de ce tarif moyen afin de pouvoir en justifier les variations. Sur les six derniers exercices, ce tarif moyen a évolué comme suit :

Evolution du prix du MWh	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prix en €	70,53	71,61	69,24	75,06	114,95	108,37	100,57
Evolution (%)	+5,08	+1,53	-3,31	+8,40	+53,14	-5,72	-7,20

La raison principale de la hausse du tarif moyen de 2021 à 2022 est liée aux fortes évolutions du prix des combustibles et principalement le PEG.

Evolution de la moyenne annuelle de l'indice gaz PEG

	2021	2022	2023	2024
Moyenne annuelle	38,40	112,34	46,54	33,20
Evolution versus N-1		193%	-59%	-29%



La moyenne annuelle de l'indice gaz PEG est passée de 46,54 € HT en 2023 à 33,20 € HT en 2024, soit une diminution de 29%.

Le réseau de chaleur de SEFIR bénéficie d'une chaleur facturée à plus de 63% renouvelable (2024) et permet ainsi de prémunir d'une trop forte volatilité des énergies fossiles et ainsi garantir une meilleure stabilité du prix de la chaleur.

EVOLUTION DES TERMES R1 ET R2

Au cours de l'exercice, les termes R1 et R2 de la facturation ont évolué comme suit :

2024	R1 Chauffage (€ HT/MWh)	Variation vs janvier (%)	R1 ECS (€ HT/m3)	Variation vs janvier (%)	R2 (€ HT/kW)	Variation vs janvier (%)
Janvier	53,96		5,40		57,48	
Février	52,25	-3,17%	5,23	-3,15%	56,84	-1,11%
Mars	51,71	-4,17%	5,17	-4,26%	56,20	-2,23%
Avril	51,76	-4,08%	5,18	-4,07%	55,20	-3,97%
Mai	52,56	-2,59%	5,26	-2,59%	53,97	-6,11%
Juin	53,58	-0,70%	5,36	-0,74%	51,43	-10,53%
Juillet	53,67	-0,54%	5,37	-0,56%	51,18	-10,96%
Aout	54,13	0,32%	5,41	0,19%	51,22	-10,89%
Septembre	55,01	1,95%	5,50	1,85%	52,33	-8,96%
Octobre	54,05	0,17%	5,41	0,19%	52,40	-8,84%
Novembre	55,98	3,74%	5,60	3,70%	53,41	-7,08%
Décembre	57,06	5,74%	5,71	5,74%	53,15	-7,53%

4 COMPTE FINANCIER

– Résultat de l'exercice 2024

COMPTE DE RESULTATS DE L'ANNEE

Le compte de résultats et les documents spécifiques associés de l'exercice 2024 sont annexés au rapport ([Annexe 7](#)).

COMMENTAIRES

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES IMPUTEES AU COMPTE DE RESULTAT

L'ensemble des produits et des charges, directes et indirectes imputés au compte de résultats sont principalement constitués par un ensemble de factures émises ou reçues par SEFIR de janvier à décembre 2024.

Les rubriques faisant l'objet de calcul sont principalement :

- ⌚ Les amortissements des investissements. Pour les biens de retour, en fin de concession, ces amortissements sont calculés sur la durée de vie technique conventionnelle des équipements quand celle-ci ne dépasse pas la date d'échéance contractuelle. Pour les amortissements réalisés durant les quinze dernières années de la concession, le calcul d'amortissement a été effectué par application de la règle définie au cahier des charges.
- ⌚ Le plan de dépenses de gros entretien renouvellement. Ce plan inclut la réparation des installations et/ou des équipements de la concession conduisant au calcul d'une dépense moyenne pluriannuelle servant de base à la dotation d'une provision sur laquelle s'imputent les dépenses de cette nature lorsqu'elles se présentent.
- ⌚ Le calcul estimatif des charges de maintenance et d'entretien du mois de décembre pour la clôture du compte social au 31 décembre. Cette estimation fait alors l'objet d'une régularisation au mois de janvier suivant.

SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS A L'EXPLOITATION DE LA DELEGATION

L'inventaire mis à jour au 31 décembre 2024 des biens du domaine affermé peut être consulté au siège administratif.

Cet inventaire précise :

- ⌚ La valeur d'acquisition des amortissements constitués, ainsi que la valeur nette comptable de chaque bien.
- ⌚ La qualification de chaque bien : bien propre / bien de reprise / bien de retour.
- ⌚ Le programme d'investissement, notamment concernant les mises aux normes environnementales et les aspects de sécurité a fait l'objet d'amortissements figurant dans les comptes de l'exercice.

PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENTS EN PREMIER ETABLISSEMENT DE RENOUVELLEMENT

Selon l'Article 27 du contrat de délégation - Travaux neufs, au 31 décembre 2024, il y a eu 2 immobilisations mises en service en comptabilité au cours de l'année :

- Les raccordements Police municipale et Crèche Petits Loups pour 143 261,92 € HT
- Le raccordement CDC Habitat pour 78 064,85 € HT

ENGAGEMENTS ET INCIDENCES FINANCIERES, Y COMPRIS EN MATIERE DE PERSONNEL, LIES A LA CONCESSION ET NECESSAIRES A LA CONTINUITE DE SERVICE

⌚ Coût d'exploitation apporté par l'exploitant Délégué : 306 538 € HT en 2024, en 2023 le poste s'élevait à 294 688 € HT.

L'effectif est composé de 5,0 ETP + 0,5 ETP d'encadrement

PRODUITS

Préambule :

La crise exceptionnelle des prix du gaz naturel et de l'électricité a conduit le gouvernement Français à mettre en place une série de mesures en 2022 dans le cadre du bouclier tarifaire. Mesures prolongées ensuite en 2023 et 2024 pour protéger les consommateurs alimentés en gaz et en électricité pour leurs besoins de chauffage. Les dispositifs d'aides au début réservés aux habitats individuels pour les consommateurs bénéficiant des Tarifs Régulés de Vente ont été étendus ensuite aux installations collectives pour les installations de chauffage urbain et de chaufferies collectives d'immeubles.

Les textes principaux dont nous rappelons les références permettent de compenser les impacts sur le gaz et l'électricité des conséquences de l'inflation au-delà d'un certain seuil. Le tout a été confirmé dans la loi de finances pour 2024 sur les modalités de calcul.

Pour le gaz :

- Décret n° 2024-565 du 20 juin 2024 relatif aux aides en faveur des TPE éligibles au bouclier et à l'amortisseur et de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz naturel pour le second semestre 2022 et pour 2023 et 2024 - Légifrance

Pour l'électricité :

- Décret n° 2024-565 du 20 juin 2024 relatif aux aides en faveur des TPE éligibles au bouclier et à l'amortisseur et de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz naturel pour le second semestre 2022 et pour 2023 et 2024 – Légifrance

Ce mécanisme prévoit que cette aide est versée par l'intermédiaire des entreprises fournissant du gaz naturel titulaires de l'autorisation de fourniture prévue à l'article L.443-2 du code de l'énergie, des exploitants d'installations de chauffage collectif ou des gestionnaires de réseaux de chaleur urbains. Ces entreprises présentent une demande, pour le compte et au bénéfice des personnes physiques éligibles et doivent reverser les sommes perçues, au titre et pour le bénéfice de ces mêmes personnes physiques.

Ces flux n'impactent pas le compte de résultat, ils sont constatés dans un compte dédié « Débiteurs et créateurs divers ».

En 2024, en applications des décrets ci-dessous, et selon les évolutions du prix des énergies constatées, les abonnés de Sefir n'ont pu bénéficier de ce mécanisme.

Le chiffre d'affaires annuel au titre du contrat de Concession est composé :

- ➊ Des ventes d'énergie thermique au travers du réseau primaire,
- ➋ Des montant acquittés au titre des abonnements au réseau,
- ➌ Des ventes d'énergie électrique produite par la cogénération,
- ➍ Des droits de raccordement acquittés par les nouveaux abonnés.

Ventes de chaleur

Concernant l'activité R1, elle se décompose en vente de chauffage pour 48 449 MWh pour un CA de 2 618 939,65 € HT ([Annexe 7.3](#)) et en vente d'Eau Chaude Sanitaire pour 16 840 MWh pour un CA de 905 836,79 € HT ([Annexe 7.4](#)).

DJU	2 147
Energie Vendue en MWh	65 289
Ratio MWh/DJU	30,4

Abonnement

L'activité R2 se décompose en un abonnement de chauffage de 42 157,15 kW pour un CA de 2 261 677,60 € HT ([Annexe 7.5](#)) et en un abonnement d'Eau Chaude Sanitaire de 14 532,43 kW pour un CA de 779 569,05 € HT ([Annexe 7.6](#)).

Ventes d'électricité

La Cogénération a produit de l'électricité sur la période du 1^{er} janvier au 28 Février 2024.

La vente d'électricité est de 892 986,74 € HT (3 667 MWh).

CHARGES

Gros entretien et Renouvellement

La liste des travaux réalisés dans le cadre du GER est indiquée en [Annexe 5](#).

Le montant indiqué dans le compte de résultat correspond aux charges enregistrées et comptabilisées des chantiers terminés en 2024.

Ces charges correspondent d'une part aux achats de fournitures et d'autre part à la sous-traitance entrant dans le cadre de ces travaux de GER.

Pour l'année 2024, les dépenses de GER s'élèvent à 500 986,18 € HT. Les dotations 2024 sont de 182 234,90 € et les reprises sont de 450 551,37 €.

C'est ainsi que le tableau récapitulatif des mouvements du compte GER incluant la Cogénération et effectués au cours des derniers exercices s'établit comme suit (en € HT)

	Dépenses	Dotations	Reprises	Disponible
2017	403 571	262 087	403 571	749 848
2018	277 920	266 852	257 684	759 014
2019	576 866	271 668	564 138	466 544
2020	531 007	273 841	285 628	454 757
2021	575 397	263 107	423 799	294 065
2022	213 399	279 224	135 199	438 090
2023	344 615	200 782	344 615	294 258
2024	500 986	182 235	450 551	25 942

Par ailleurs, le solde entre le chiffre d'affaires R23 et les dépenses GER hors Cogénération depuis le début de la DSP est de – 947 142 € à fin 2024 :

	CA R23	Dépenses GER hors Cogénération	Solde annuel	Solde cumulé
2011	91 764	0	91 764	91 764
2012	156 816	108 498	48 318	140 083
2013	147 228	96 504	50 724	190 807
2014	113 488	92 999	20 489	211 296
2015	126 524	72 023	54 501	265 797
2016	132 408	73 431	58 977	324 774
2017	134 318	279 998	-145 679	179 095
2018	145 449	256 707	-111 258	67 836
2019	159 463	485 175	-325 711	-257 875
2020	167 138	356 990	-189 852	-447 727
2021	174 624	302 390	-127 766	-575 493
2022	181 578	198 978	-17 400	-592 893
2023	189 095	302 488	-113 393	-706 286
2024	193 875	434 731	-240 856	-947 142

Combustible / Energie : 3 453 769 € HT :

1- Les charges combustibles sont de 3 453 769 € et se décomposent de la façon suivante :

- Gaz : Il a été consommé 33 224 MWh PCS pour un montant de 1 802 470 € HT (cf. [Annexe 7.10](#)),
- Bois : 18 293 tonnes pour un montant de 1 651 299 € HT. (cf. [Annexe 7.11](#)).

2- Les charges d'électricité sont quant à elles de : 424 037 € HT.

Quotas de CO2 :

Le groupe ENGIE ENERGIE SERVICES applique, depuis l'exercice 2013, de nouvelles règles de traitement comptable des quotas de CO2, explicité ci-dessous :

Comptabilisation dans le cadre du modèle économique « Production ».

Les quotas d'émission sont des articles interchangeables dont les règles d'évaluation suivent les méthodes FIFO ou CMUP (Méthode retenue pour ENGIE Réseaux) prévues à l'art. 322-6 et 322-7 du règlement n°99-03.

Les Allocations sont positionnées en début de période, les consommations et autres mouvements de l'année sont comptabilisés mensuellement.

Les opérations d'achats de quotas passent directement dans le compte 601800 et les opérations de cessions de quotas dans le compte 701800.

Conséquence à la clôture : Comptabilisation d'un actif (stocks) ou d'un passif :

- Un passif est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par l'entité.
Il correspond au coût des quotas qu'il est nécessaire d'acquérir au titre des émissions de gaz à effet de serre réalisées, où ;
- Un actif (stocks) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission détenus par l'entité.
Il correspond aux quotas d'émission disponibles pour couvrir les émissions futures de gaz à effet de serre.

Au niveau des produits de CO2 : Il n'y a pas eu de vente de quotas de CO2 en 2024.

Les charges liées aux émissions des quotas de CO2 s'élèvent pour 2024 à 337 140 € HT. Nous avons acheté 15 000 tonnes de CO2.

Ci-dessous la décomposition de la variation du stock comptable :

Site :

Sefir

Logis Vert & Fossé Trempé		2024			
		Qtés en T	V° du stock	CMUP	Mt. en €
<i>CMUP = coût moyen unitaire pondéré</i>					
Stock initial		8 720		65,62	572 237
Extourne N-1 + Régularisation N-1 + Allocations + Achats - Emissions estimées + Transfert +/- valorisat° du stock/insuf		-5 260 1 063 15 000 -5 534		85,77	-1 286 595
			10 971	86,14	0 945 054
Stock final		13 989		84,95	1 187 852
Impact PNL					-337 140

Les émissions réelles de CO2 telles que validées par les autorités compétentes apparaissent dans le tableau ci-dessous :

SEFIR														
		Solde des comptes												
		PNAQ2	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bilan opérationnel	Allocation	10 838	9 699	4 296	2 900	5 000	4 226	3 475	2 345	1 213	1 213	1 063	1 063	
	Emissions	-15 631	-7 336	-6 248	-9 674	-9 100	-10 407	-9 711	-10 054	-9 852	-6 950	-7 811	-5 534	
	Achats	0	19 946	10 000	0	0	0	0	0	0	8 100	6 400	16 000	15 000
	Ventes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Transferts	6 084	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total annuel	6 084	-4 793	22 309	8 048	-6 774	-4 100	-6 181	-6 236	-7 709	-539	663	9 252	10 529
	Solde cumulé hors achats n+1	6 084	1 291	23 600	31 648	24 874	20 774	14 593	8 357	648	109	772	10 024	20 553
720	Fossés Trempés													
	Solde des comptes	PNAQ2	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bilan opérationnel	Allocation	4 959	4 438	1 966	860	1 483	1 254	1 031	409	418	418	309	309	
	Emissions	-5 769	-1 600	-1 379	-1 848	-1 912	-2 121	-1 295	-1 693	-1 003	-815	-342	-798	
	Achats	0	4 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ventes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Transferts	3 747	0	0	0	0	0	0	0	-5 533	0	0	0	0
	Total annuel	3 747	-810	7 259	587	-988	-429	-867	-264	-1 284	-6 118	-397	-33	-489
	Solde cumulé hors achats n+1	3 747	2 937	10 196	10 783	9 795	9 366	8 499	8 235	6 951	833	436	403	-86
721	Logis Verts													
	Solde des comptes	PNAQ2	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bilan opérationnel	Allocation	5 879	5 261	2 330	2 040	3 517	2 972	2 444	1 936	795	795	754	754	
	Emissions	-9 862	-5 736	-4 869	-7 826	-7 188	-8 286	-8 416	-8 361	-8 849	-6 135	-7 469	-4 736	
	Achats	0	15 525	10 000	0	0	0	0	0	8 100	6 400	16 000	15 000	
	Ventes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Transferts	2 337	0	0	0	0	0	0	0	5 533	0	0	0	0
	Total annuel	2 337	-3 983	15 050	7 461	-5 786	-3 671	-5 314	-5 972	-6 425	5 579	1 060	9 285	11 018
	Solde cumulé hors achats n+1	2 337	-1 646	13 404	20 865	15 079	11 408	6 094	122	-6 303	-724	336	9 621	20 639

Autres charges :

Les autres charges se décomposent de la manière suivante :

Poste de dépense	Dépenses (€ HT)	Commentaires
Achat eau	17 920	En augmentation de 5,62% par rapport à 2023
Dotation aux amortissements	1 115 545	En diminution de 4,25% par rapport à 2023.
Coût d'exploitation apporté par l'exploitant Délégué	306 538	Augmentation de 4,02 %.
Matériel consommable et petit outillage	26 662	En augmentation de 188,81% par rapport à 2023.
Redevance Ville	380 807	Voir Annexe 7.14
Impôts et Taxes	56 272	Dont 32 102 € de CET (CFE & CVAE) et 24 170 € de Taxe Foncière.
Sous-traitance	261 128	Dont : - 62 573 € de traitements cendres, - 76 046 € de maintenance chaufferie, - 6 957 € de nettoyage chaufferie, - 16 916 € d'entretien des espaces verts, - 29 227 € de contrôles réglementaires
Assurances	62 178	Dont 16 439 € d'assurances RC et 45 740 € d'assurances MRB & RI.
Créances clients	240 755	En hausse de 721,81% par rapport à 2023.
Autres charges	28 284	Dont : - 19 106 € de frais divers (FEDENE, CO2) - 11 659 € de frais informatiques et téléphoniques

Frais généraux

Poste de dépense	Dépenses (€ HT)	Commentaires
Honoraires	15 851	Honoraires CAC 2024
Coûts d'assistance à l'exploitation et prestations support	561 114	Factures 2024

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de janvier à décembre 2024 s'élève à 596 235 €. Il était de 746 532 € en 2023.

Cette diminution de 20,13 % s'explique par une faible activité Cogénération. Les recettes Cogénération ayant diminué de 60,40% par rapport à 2023.

Après impôts, le résultat net est de 468 401 € en 2024.

Le compte de résultat figure en **Annexe 7**.

5 QUALITE DE SERVICE

– Pour la satisfaction de nos parties prenantes

CONTINUITÉ DU SERVICE

Le Service du chauffage urbain a été assuré sans discontinuité pendant l'exercice 2024 en dehors des arrêts techniques échelonnés durant l'été et les fuites réseaux entraînant inévitablement une coupure pour réaliser les travaux de réparation.

Les arrêts de chauffe ont eu lieu entre le 02 avril et le 5 août 2024 et les remises en service du chauffage ont été réalisées entre le 01 octobre et le 07 novembre 2024.

Le tableau d'arrêt et de remise en chauffe par abonné figure en [Annexe 3](#).

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

La tarification applicable aux abonnés du réseau de chaleur est identique pour l'ensemble de ceux-ci.

RELATION CLIENT & PARTIES PRENANTES

RELATIONS CLIENT

SEFIR se tient à l'écoute de ses clients à travers notamment des rencontres clients réalisées à différents niveaux par les équipes commerciales et les équipes d'exploitation.

La gestion des réclamations clients fait l'objet d'une méthodologie structurée qui prévoit notamment l'identification et l'analyse des causes, ainsi que la mesure des impacts sur la qualité de la relation avec le Client.

Nombre de réclamations reçues par courrier	
	0

COMMUNICATION AUX ABONNES ET USAGERS DU RESEAU DE CHALEUR

SEFIR est un acteur local qui participe activement à la transition bas carbone des villes de Franconville, Sannois et Ermont.

Les équipes de SEFIR proposent des supports de communication en fonction des actions qu'elles mènent sur le terrain auprès des différentes parties prenantes.

1) Site Web :

Le site internet <https://www.rezomee.fr/sefir-reseau-chaleur/> permet à tous, prospects, riverains, abonnés et usagers du réseau de chaleur SEFIR de s'informer sur l'actualité du réseau. Plus ergonomique, le site internet a été totalement reconstruit et repensé avec un accès à l'information plus simplifié.

Objectifs :

- Apporter de la modernité et plus d'accessibilité grâce à un design optimisé pour une navigation sur ordinateurs et smartphones
- Simplifier le parcours utilisateurs
- Mieux informer et alerter les usagers

The screenshot shows the official website for the SEFIR urban heating network. At the top, there's a banner with a close-up image of a red pipe and a valve. The text on the banner reads: "Tout savoir sur le réseau de chaleur Sannois, Ermont et Franconville ! Découvrez le fonctionnement de votre réseau, les avantages, apprenez en plus sur son mix énergétique, et bien plus encore...". Below the banner, a large yellow header says "BIENVENUE SUR LE SITE DU RÉSEAU DE CHALEUR SEFIR : FRANCONVILLE, ERMONT, SANNOIS". Underneath, there's a paragraph about the network's coverage and a link to the user guide. A 3D isometric diagram of a city with buildings and a network of pipes is shown. At the bottom, there's a red footer bar with icons and statistics: 82 delivery points, 70GWh annual delivery, 14km network length, and 9400t CO₂ avoided per year.

Une version mobile du site internet est désormais disponible sur smartphone par le biais de l'application rezomee/sefir.



Aucun travaux en cours sur le réseau

2) La plaquette du réseau de chaleur

Elle permet de promouvoir le réseau, ses avantages, les chiffres clés, etc. Cette plaquette est distribuée lors des visites des installations, événements, ou lors des rendez-vous clients et prospects, etc. Elle sera téléchargeable sur le nouveau site internet SEFIR.



La société SEFIR est une filiale d'ENGIE Solutions. Dans le cadre d'une délégation de service public, elle est en charge de la production et la distribution de chaleur pour les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire du réseau de chaleur. Trois villes sont alimentées par ce réseau : Franconville, Sannois et Ermont.

Le réseau de chaleur, créé en 1978, a grandi et évolué au rythme des mutations des villes de Sannois, Ermont et Franconville. Copropriétés, bailleurs sociaux, bâtiments communaux... il alimente aujourd'hui 7 900 équivalents-logements, 10 groupes scolaires, deux centres culturels, deux lycées, six équipements sportifs, quatre centres de loisirs et l'Hôtel de Ville de Franconville tout au long de 14 km de canalisations.

Le SICSEF fait le choix de moderniser le bouquet énergétique de son réseau de chaleur en intégrant le bois énergie. En 2014, la centrale de Montrésor à Montrésor est donc mise en service. D'une puissance totale de 10 MW, la chaudière permet d'atteindre un taux de 60% d'énergie renouvelable sur l'ensemble du réseau.

Pour les habitants et l'environnement, le SICSEF et SEFIR privilègient l'énergie biomasse

Taux de TVA réduit (5,5%) : l'utilisation d'énergie renouvelable à plus de 50% bénéficie d'un taux réduit de TVA à 5,5% sur l'énergie consommée.

Réduction des émissions de CO₂ : au total, les recours à cette énergie locale et renouvelable évitent au fil d'année l'émission de 10 800 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, soit 6 300 véhicules en circulation.

Méilleure stabilité des prix dans la durée : le bois énergie étant une ressource locale, les frais de transport sont réduits. Sa structure de coût est également déconnectée de celle des énergies fossiles.

Organisation de filières locales : la production, le transport et l'exploitation et l'utilisation du bois énergie permettent de valoriser le bois-déchet et de réduire les mises en centre de stockage. Cette activité participe également au maintien et au développement d'emplois locaux.

Principe de fonctionnement

1 Dépotage et convoyage du bois vers le site de stockage
2 Extraction du bois par vérière
3 Transport du bois par convoyeur à bandes vers la chaudière
4 Chaudière - Combustion du bois
5 Système de dépoussiérage et extraction des cendres

Types de bois utilisés

- Bois forestier**: Résidus forestiers, planches forestières, écorces et déchets Rondins ou billets
- Bois de palettes**: Palettes issues de déchets propres classe A (palettes, caisses ou cageots)
- Bois de l'industrie du bois**: Chutes de bois ou longues, écorces, sciures et copeaux

Chiffres clés

- 14 km : longueur du réseau de chaleur
- 80 points de livraison
- 7 900 équivalents logements alimentés en chauffage et eau chaude sanitaire
- 71,6 MW : puissance installée
- 10 800 tonnes de CO₂ évitées, soit 6 300 véhicules en circulation
- 17 000 tonnes d'approvisionnement de bois-énergie annuel
- 60 % : part du bois-énergie dans la production de chaleur du réseau

3) Communication travaux

Différents supports sont mis en place pour informer les riverains et usagers des différents travaux réalisés sur le réseau :

- Lettre d'information aux riverains,
- Affichage dans les halls d'immeuble
- Bâches travaux

Lettre d'information riverains

Affichage hall d'immeuble

Information travaux
Renouvellement du réseau de chauffage urbain

Le 20 mai 2019
Madame, Monsieur,

Le réseau de chauffage urbain du SICSEF se modernise dans votre quartier.

Afin de garantir les meilleures conditions de service du réseau de chauffage urbain, des travaux seront réalisés dans votre quartier sur le réseau de distribution de chaleur à partir du mois de juin 2019, pour une durée prévisionnelle de trois mois.

L'opération consiste à remplacer les canalisations actuelles qui alimentent votre résidence permettant ainsi de renforcer la fourniture de chauffage et d'eau chaude toute l'année.

Durant la période de travaux, tout sera mis en œuvre pour minimiser la gêne occasionnée et assurer les meilleures conditions de sécurité aux riverains et aux équipes de travaux.

Situation de l'opération dans votre quartier :

Canalisation existante
Emprise prévisionnelle des travaux de renouvellement

You retrouverez toutes les informations sur la nature des travaux et le planning de réalisation sur les sites www.sicsef.com et www.ville-sannois.fr.

Pour toute question, vous pouvez également contacter les services du SICSEF :

- Par téléphone : 01.34.13.40.07
- Par mail : contact@sicsef.com

INFORMATION
INTERRUPTION TEMPORAIRE DE LA FOURNITURE DE L'EAU CHAUE SANITAIRE

Franconville,
le 8 juillet 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que dans le cadre d'une opération de maintenance de nos installations, nous sommes contraints d'interrompre temporairement la fourniture de l'eau chaude sanitaire.

Cette opération aura lieu :

Du mercredi 17 juillet à 7h00 au jeudi 18 juillet à 18h00

Conscients de la gêne occasionnée, nous mettrons tout en œuvre pour réduire la durée de cette intervention.

L'équipe SEFIR

4) Dans le cadre de l'exploitation au quotidien :

Outre les campagnes d'information et réunions auprès des clients qui les informent des travaux prévus sur leurs installations, un numéro d'appel spécifique est en service pour répondre aux demandes de dépannage des abonnés du réseau 24h/24 : **0811 20 20 27**.

Une cellule d'astreinte et un niveau de renfort sont prévus à ce titre, pour intervenir en cas de défaillance ou d'urgence sur le réseau de chaleur ou l'une des centrales de production.

DEMARCHE QUALITE

SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE

Le Système de Management Intégré d'ENGIE Solutions est construit sur une approche harmonisée et globale, où sont intégrés les spécificités et standards liés aux métiers, aux outils, aux contrats clients, à la réglementation, aux projets...

Cette approche intégrée permet notamment de s'engager à :

- Satisfaire les exigences et les attentes des Clients et des parties prenantes, via le management par les processus et par les objectifs,
- Satisfaire toutes les exigences applicables à nos activités, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles,
- S'orienter vers une démarche globale de maîtrise des risques (santé, sécurité, environnementaux, client, juridiques, financiers...), dans une logique d'amélioration continue de la performance,
- Analyser les impacts de nos activités (en lien avec celles des clients) en termes notamment d'efficacité énergétique et environnementale, et réaliser les propositions d'amélioration possibles, au titre de notre responsabilité ou de notre devoir de conseil,
- Assurer la Santé et la Sécurité de toutes les personnes intervenant dans le cadre de nos activités, que ce soient nos collaborateurs, nos intérimaires ou nos sous-traitants, et assurer et/ou faire assurer la Sûreté des installations sur lesquelles nous intervenons,
- Répondre aux exigences des référentiels de certifications / labellisations applicables à nos activités : ISO 9001, ISO 14001.

En cohérence avec la stratégie d'ENGIE SOLUTIONS qui est l'accélération de la transition vers une économie neutre en carbone, le comité de direction de Cristal Eco Chaleur a défini sa stratégie basée sur 3 axes :

- Les femmes et les hommes d'abord
- Performance
- Leader de la transition zéro-carbone positive pour les Villes et Collectivités.

Par cette politique, le comité de direction s'engage :

- A satisfaire aux exigences applicables légales ainsi que les exigences de nos parties prenantes ;
- A éviter les accidents humains et industriels, par des communications régulières, une présence sur le terrain, des partages de retours d'expériences ;
- A réduire l'impact de nos activités en milieu urbain par la prévention de la pollution et l'amélioration de nos performances environnementales ;
- A assurer la mise à disposition d'informations et ressources nécessaires pour l'amélioration continue de notre système de management.

Le système de management d'ENGIE Solutions s'appuie sur :

- ✓ La norme ISO 9001 pour les aspects qualité de service et satisfaction client,
 - ✓ La norme ISO 14001 pour les aspects environnementaux,
 - ✓ Les exigences ENGIE pour les aspects santé et sécurité.



SEFIR est certifiée ISO 9001 & 14001



PERFORMANCE ENERGETIQUE

En tant qu'acteur des services à l'efficacité énergétique et environnement, SEFIR est engagée dans une démarche de performance énergétique par :

- Le suivi et l'analyse de l'indice d'efficacité énergétique du réseau de chaleur.
- Le suivi de la performance énergétique des outils de production.
- La recherche permanente des sources de gain en efficacité énergétique (audits techniques, benchmark, renouvellement par équipements plus performants).
- L'intégration du critère d'efficacité énergétique dans les achats de matériel et d'équipement.

Indice d'efficacité énergétique du réseau de chaleur de Sannois, Ermont et Franconville :

En 2024 :

- Le rendement global du réseau de chaleur est de 79 %,
- Le rendement du réseau de distribution est de 87,6 %,
- Le rendement global de production est de 89,7%

Le Bilan énergétique 2024 figure en **Annexe 8**.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

SEFIR est engagée dans une démarche de performance environnementale qui se traduit par les engagements suivants :

- ⇒ Engager une dynamique de conformité aux exigences légales et autres,
- ⇒ Améliorer en permanence la maîtrise des aspects environnementaux en vue de réduire les impacts des activités concernées,
- ⇒ Allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à l'amélioration continue du système de management environnemental.

REJETS ATMOSPHERIQUES GAZEUX

La campagne annuelle de mesure des émissions gazeuses des équipements de la centrale a confirmé la bonne tenue des installations par rapport à la réglementation en vigueur.

Ces mesures se sont déroulées en 2024 et l'ensemble des résultats de mesure ont été transmis à la DRIEAT. Ces résultats sont en [Annexe 2](#).

REDUCTION DES NOx

Les combustibles FOL et FOD ne sont plus consommés (sauf en mode secours) afin de respecter les rejets NOx.

REJETS AQUEUX

Les rejets aqueux sont conformes d'après les derniers mesures réalisées par le bureau de contrôle Veritas, hormis un léger dépassement du taux de cuivre sur la chaufferie de Logis Vert. Un diagnostic a été réalisé par SEFIR concernant ce déplacement et aucune anomalie n'a été constaté au niveau des rejets.

MAITRISE DES FUITES RESEAU

Les apponts d'eau correspondent à la quantité perdue des fuites, à la consommation normale ainsi qu'au remplissage du réseau suite à son développement.

GESTION DES QUOTAS DE CO2

En 2024, 5 338 tonnes de CO2 ont été produite par le réseau de chaleur.

GESTION DES DECHETS

L'ensemble des déchets générés par les activités de SEFIR sont triés puis collectés par un prestataire extérieur spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets.

CONFORMITE REGLEMENTAIRE

Installations classées pour l'environnement

Dans le cadre de sa politique environnementale certifié ISO 14001, SEFIR s'engage à une dynamique de conformité aux exigences légales et autres.

Démarche ATEX

La chaufferie est conforme au décret du 24 décembre 2002 qui impose au 1er juillet 2006 la détermination des zones ATEX (Atmosphère Explosive) pour les installations soumises à autorisation.

Démarche Amiante

SEFIR respecte scrupuleusement la réglementation en matière de protection de ses collaborateurs, et donc en particulier le code du travail en ce qui concerne la protection contre l'Amiante.

A ce titre, chaque technicien susceptible de devoir évoluer dans un endroit potentiellement amiante :

- Reçoit une formation spécifique,
- Porte des équipements de protection totalement adaptés,
- Possède un dossier personnel de « suivi amiante » en totale conformité avec la loi.

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

1. POLITIQUE SANTE ET SECURITE :

SEFIR accorde la plus haute importance à la santé sécurité au travail, qui est inscrite dans l'ADN du Groupe. Notre objectif collectif : Zéro accident en particulier grave ou mortel. Cela veut dire « No life at Risk » chez SEFIR , pour ses salariés comme ses sous-traitants, avec des pratiques à mettre en œuvre par tous.

En ce sens, SEFIR s'emploie à :

- Identifier et évaluer les risques inhérents aux installations et à mettre en œuvre les plans d'actions adaptés pour maîtriser ces risques,
- Respecter et faire respecter les règles qui sauvent du groupe,
- Animer la politique Santé & Sécurité auprès de ses collaborateurs par des actions et des sensibilisations (Causeries, Affichages, ...),
- Travailler sur le comportement des personnes notamment via les visites managériales de sécurité (VMS),
- En cas de situation dangereuse, donner l'alerte et ne reprendre la tâche que lorsque les conditions de sécurité le permettront (point d'arrêt),
- Améliorer en permanence la sûreté des installations et la sécurité des personnes via la remontée de situations dangereuses, d'audits et ou d'exercice de mise en situation d'urgence (HiPo : High Potential),

- Maîtriser les risques liés à la coactivité lors d'intervention d'entreprises extérieures, notamment par l'établissement de plan de prévention ou de plan particulier de Santé et protocole de sécurité (vigilance partagée).

Notre défi : aller vers une culture Sécurité d'Excellence pour éviter :

- Les accidents du travail mortels
- Les accidents majeurs

La prévention des risques liés à la réalisation des activités autour de nos incontournables :



En 2024, Sefir est impliqué dans le plan de transformation du groupe qui vise à monter en compétence l'ensemble des managers :

ENGIE ONE SAFETY Culture

Un nouveau programme de formations et de coachings qui vise à développer l'excellence dans les pratiques managériales de sécurité

De la formation et des ateliers :



La prévention des accidents graves et mortels

- Focus sur les risques majeurs
- Réduire les comportements et les situations dangereuses
- Adopter des comportements sécuritaires en toutes situations
- Anticiper les risques

Des sessions de coaching :



ONE SAFETY c'est l'opportunité de :



2. BILAN SANTE SECURITE :

1. Indicateurs Santé & Sécurité

La sécurité des biens et des personnes est, depuis toujours, un objectif majeur pour SEFIR. La Direction Générale élabore une politique plaçant la santé et la sécurité parmi ses principales priorités. C'est une valeur essentielle de nos métiers et une marque de professionnalisme pour nos clients.

L'engagement et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont nécessaires pour parvenir à notre objectif ultime : le « **zéro accident** ».

Les indicateurs de suivis de manière continue sont les suivants :

Plans de prévention réalisés avec les sous-traitants	10
Nombre d'Accident du Travail	0
Nombre de Causeries	7
Nombre de VMS	2

Les actions prioritaires en matière de sécurité menées en 2024 au sein d'ENGIE Solutions ont porté sur :

- Renforcer l'engagement managérial en déclinant l'engagement managérial du CODIR jusqu'aux managers opérationnels,
- Faire progresser notre culture sécurité par nos pratiques opérationnelles en réalisant des expérimentations terrain afin d'identifier des pratiques à généraliser,
- Maîtriser nos risques majeurs en structurant les plans de traitement de nos principaux risques (consignation des énergies, hauteur, levage et incendie),
- Maîtriser les risques avec les entreprises extérieures : Définition de standards sécurité pour les grands projets et chantiers voirie.

2. Affichage, communication

Des campagnes d'affichage et de communication ont été réalisées afin de maintenir l'intérêt des techniciens pour leur sécurité et celle des autres. Ces campagnes sont alimentées par les flash informations issues des analyses et retours d'expérience des accidents, des HIPO, des VMS de l'ensemble des sites ENGIE Solutions.



Caurseries :

Celles-ci sont des moments d'échanges et de dialogues entre les techniciens, l'encadrement et permettent de maintenir la vigilance de tous lors des interventions. Les sujets abordés en causeries sont aussi partagés et diffusés à l'ensemble des entités de la Direction Régionale IDF Nord et Ouest

Sujets abordés au cours des causeries 2024 :

- REX sur un accident de travail
- Risque incendie
- Culture juste
- Risque Amiante
- Cellule de crise
- Règles qui sauvent

VMS :

Les Visites Managériales de Sécurité sont réalisées par les managers. La VMS est un acte managérial fondamental visant à renforcer l'implication et l'engagement des collaborateurs en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité. Elle permet d'amener le collaborateur à modifier librement ses comportements :

- par une observation factuelle dénuée de tout jugement,
- en évitant d'enfermer le collaborateur dans une identité négative,
- en le mobilisant sur des actions correctives immédiates.

Ces VMS permettent de détecter des situations dangereuses, qui font l'objet d'actions correctives et de causeries.

3. Habilitations et sensibilisation du personnel

L'ensemble du personnel affecté à SEFIR dispose des habilitations-formations et/ou sensibilisations suivantes en fonction des tâches réalisées sur le site :

- Habiligaz*/ATEX,
- Habilitations électriques (BT/HT),
- Habilitation port du harnais,
- Formation conduite chaudière, eau surchauffée (VAP 7-BT 50),
- Formation risque chimique/manipulation produits dangereux,
- Formation montage/démontage/utilisation/contrôle échafaudages
- Formation au travail en espace confiné,
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST),
- Formation risque incendie : manipulation extincteurs,
- Formation gestes et postures.
- CACES (conduite pont roulant, PEMP),
- Sensibilisation amiante et légionelle.

Le personnel SEFIR a effectué les formations sécurité et celles liées aux nouvelles techniques en continu tout au long de l'année.

* Les entreprises de gestion d'équipements thermiques et installations de combustion d'une puissance calorifique supérieure à 70 kW, membres de la FEDENE (ex-FG3E) ont mis en place en 1994 l'habilitation HABILIGAZ pour leur personnel technique appelé à intervenir sur ces installations, conformément à la Convention Collective Nationale des Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise de l'Exploitation d'Equipements Thermiques et de Génie Climatique, article 43.6.

Cette habilitation a pour but de réduire les risques liés à l'utilisation des gaz combustibles pour la santé-sécurité des personnes (Intoxication - Asphyxie - Incendie – Explosion).

6 SYNTHESE

– Récapitulatif des données chiffrées

Données Techniques			
Unité de production	Puissance Thermique Installée MW	71,6	MW
	Puissance Electrique Installée MW	3	MW
Réseau de distribution	Fluide Caloporteur du réseau	Eau chaude	
	Longueur du réseau	14,475	Km
	Pression du réseau	5	Bar
	Température Maximum du réseau de chaleur	110	°C
Sous-stations	Nombre de sous-stations	91	
	Nombre de poste de livraison (échangeurs)	139	CH - ECS
	Puissance souscrite totale	56 789	kW
	Puissance totale facturée	56 689	kW
Caractéristique technique du service	Degrés Jours Unifiés	2 147	DJR
	Ventes de chaleur	65 289	MWh
	Rendement global du Réseau :	79	%
	Rendement du Réseau de distribution :	87,6	%
Production électrique de la Cogénération	Ventes électriques :	3 667	MWh
	Disponibilité électrique :	97	%
Performance environnementale	Pertes réseau (distribution + interco) :	9 259	MWh
	Appoint d'eau	4 414	m³
	Nombres de fuites traitées	6	
	Quotas de CO2 :	5 338	Tonnes
	Taux d'Energie Renouvelable	68,98	%
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail :	0	
	Taux de fréquence	0	
	Taux de gravité	0	
Qualité de service			
Qualité de Service	Nombres de dépannages effectués :	28	Demandes clients
Démarche Santé / Sécurité	Nombre de Causeries Réalisées	7	
	Nombre d'Audits (VPS)	2	

Données de la délégation			
Infos du contrat	Date du début du contrat	01/07/2011	
	Date de fin du contrat	30/06/2029	
	Nombre d'abonnés	86	
	Prix moyen du MWh pour l'année	100,57	Euros
Résultats financiers	Résultats Courant de la DSP	596 235	Euros
	Dépenses GER sur l'année	500 986	Euros
	Solde du GER cumulé	-947 142	Euros
Développement	Nombre de mises en service	4	
	Nombre de raccordement signés	0	
	Nombre de dé-raccordements	0	